

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

2021-224-1 – modifiant le règlement de zonage numéro 2021-224 afin d'ajouter une référence à une disposition du règlement de zonage aux grilles des usagers et normes pour les zones localisées en territoire agricole

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme que :

1. Lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2022, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 2021-224-1 modifiant le règlement de zonage numéro 2021-224 afin d'ajouter une référence à une disposition du règlement de zonage aux grilles des usages et normes pour les zones localisées en territoire agricole.

L'objectif du projet de règlement 2021-224-1 est d'ajouter une référence aux grilles des usages et des normes à l'égard d'une disposition du règlement de zonage applicable à la zone agricole permanente dans les zones concernées afin de faciliter l'application du règlement.

2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 13 septembre à 18h30, à l'Hôtel de Ville situé au 489, chemin Saint-Louis. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
3. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de l'Hôtel de Ville, situé au 489, chemin Saint-Louis à Saint-Étienne-de-Beauharnois, durant les heures normales d'ouverture.
4. Que le projet de règlement numéro 2021-224-1 **ne contient pas** de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 10^e jour d'août 2022.

Directrice générale et greffière-trésorière

Isabelle Dion

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité, sur le site web de la municipalité et dans le journal local le 10 août 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 août 2022

Directrice générale et greffière-trésorière

Isabelle Dion